



**COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMERIQUE
PROCÈS VERBAL DU 13 FEVRIER 2015**

<i>Approbation des comptes-rendus des Comités Syndicaux du 16 janvier 2015</i>	3
<i>Adoption du budget primitif 2015</i>	3
<i>Cotisations et contributions des membres pour 2015</i>	5
<i>Amortissement des biens</i>	5
<i>Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite</i>	5
<i>Questions diverses</i>	6

Le Comité Syndical s'est réuni le vendredi 13 février 2015 à 9 heures 30, sous la présidence de Monsieur Nicolas ROULY, Président de Seine-Maritime Numérique.

Etaient présents :

En qualité de représentants du Département :

- Monsieur Michel BARRIER, Conseiller Général, membre titulaire
- Madame Martine BLONDEL, Conseillère Générale, membre titulaire
- Monsieur Gérard PICARD, Conseiller Général, membre titulaire
- Madame Florence LEGENDRE, Conseillère Générale, membre suppléant
- Monsieur Didier REGNIER, Conseiller Général, membre suppléant

En qualité de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Monsieur Jean-Marie BEURAIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et Vallées, membre titulaire
- Monsieur Didier CHEDRU, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Valmont, membre titulaire
- Monsieur Olivier COURSAULT, Délégué Communautaire de l'Agglomération de Fécamp, membre titulaire
- Monsieur André DELMAS, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, membre titulaire
- Monsieur François DELNOTT, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du plateau de Martainville, membre titulaire
- Monsieur Alain DEPREAUX, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Varenne et Scie
- Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre titulaire
- Monsieur Denis FAUVEL, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Saône et Vienne, membre titulaire
- Monsieur Martial FROMENTIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Yères et Plateaux, membre titulaire
- Monsieur Michel LEJEUNE, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Forges-les-Eaux, membre titulaire
- Monsieur François ROGER, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Trois Rivières, membre titulaire
- Monsieur Rémy TERNISIEN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle, membre titulaire
- Monsieur François TIERCE, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes de Caux-Austreberthe, membre titulaire
- Monsieur Rémi DUBOST, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Vert
- Monsieur Martial MUNIN, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Canton d'Aumale, membre suppléant
- Monsieur Alain OVIDE, Délégué Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Métropole Rouen Normandie, membre suppléant

En qualité de membres associés :

Monsieur Patrick DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie 76,

Assistaient également à la séance :

Monsieur François CATTREUX, Chargé du Développement économique de la Communauté de Communes de Caux Vallée de Seine

Monsieur Christian DUCROCQ, Président de la Communauté de Communes Bray Normand

Monsieur Bruno VIEUBLED, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et de l'Andelle

Madame Vanessa MARIN, Assistante de la Communauté de Communes du Canton d'Aumale

Monsieur Frédéric FIEVET, Directeur Général des Services du Département de Seine-Maritime

Monsieur Jean-Pierre LUCAS, Directeur Général Adjoint du Pôle aménagement et Mobilités

Monsieur Christophe HOGUET, Directeur Général de Seine-Maritime Numérique

Monsieur Stéphane GAYANT, Directeur des Opérations de Seine-Maritime Numérique

Madame Séverine VOGEL, Directrice Administrative et Financière de Seine-Maritime Numérique

Madame Christine VUIGNER, Responsable Budget et Comptabilité de Seine-Maritime Numérique

Madame Alicia GARNIER, Assistante de Direction de Seine-Maritime Numérique

Étaient représentés :

Monsieur Didier MARIE a donné pouvoir à Madame Martine BLONDEL

Monsieur Serge BOULANGER a donné pouvoir à Madame Florence LEGENDRE

Madame Marie LEVERN a donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROULY

Secrétariat de séance assuré par :

Madame Annic DESSAUX, Déléguée Communautaire de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine, membre titulaire



Monsieur ROULY ouvre la séance.

Approbation des comptes-rendus des Comités Syndicaux du 16 janvier 2015

Monsieur ROULY propose aux Membres du Comité Syndical d'approuver les deux comptes-rendus des Comités Syndicaux du 16 janvier dernier, sauf demandes ou corrections particulières.

Les comptes-rendus des Comités Syndicaux du 16 janvier 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Adoption du budget primitif 2015

Monsieur ROULY rappelle aux Membres du Comité Syndical qu'il leur appartient d'adopter le budget primitif 2015, conformément aux orientations budgétaires déjà débattues lors de la séance du 16 janvier dernier.

Monsieur HOGUET explique que la cotisation des membres au budget principal du Syndicat est maintenue au même montant qu'en 2014 soit 0,45€ par habitant pour les zones T1 et 0,03€ par habitant pour les zones T2 (dites zones AMII). Il présente le budget principal pour lequel il détaille l'ensemble des dépenses et des recettes ainsi, le budget primitif 2015 de Seine-Maritime numérique s'élève à 414 388,92€.

Monsieur HOGUET aborde ensuite le budget annexe qui concerne principalement les travaux. Il informe les membres du Comité Syndical qu'un séminaire sera organisé à l'attention des membres à la fin du premier semestre au centre du Très Haut Débit Novéa de Mortain pour visualiser les différentes possibilités de raccordement FttH.

En ce qui concerne les recettes, Monsieur HOGUET rappelle qu'en 2014, la contribution de base des membres s'élevait à 3€ par ligne, et que pour 2015, il est proposé de porter la contribution à 12€ pour les adhérents d'origine et 15€ (12€+3€) pour les adhérents de 2015. Il rappelle aux Membres du Comité Syndical qu'en attendant les subventions de l'État et de la Région, versées après réalisation et paiement des travaux, un emprunt estimé à 11 827 250€ sera nécessaire à la réalisation de la feuille de route 2015. Il précise qu'un rendez-vous est prévu avec la Caisse des Dépôts et des Consignations sur ce point, le 20 février prochain.

Tel que présenté le budget primitif 2015 pour le budget annexe de Seine-Maritime Numérique s'élève à 15 159 392€ , en dépenses et en recettes.

Monsieur ROULY demande aux membres s'ils ont des observations.

Monsieur DELMAS demande si le calcul de l'investissement est fait par rapport aux lignes présentes sur le territoire car selon lui, il existe un différentiel entre les lignes présentes et celles desservies.

Monsieur HOGUET confirme que le calcul est bien réalisé par rapport aux lignes existantes sur le territoire, à la fois celles couvertes par des armoires de sous répartition situées au sein de l'EPCI mais aussi celles dépendantes d'armoires hors EPCI, d'où l'écart constaté par Monsieur FAUVEL entre les 6271 lignes rattachées aux SR du territoire et les 7064 présentes sur le territoire.

Monsieur GAYANT précise qu'aujourd'hui, la cotisation est calculée par rapport aux informations transmises par Orange sur les lignes existantes et utilisées. À noter que, lorsque le nombre de lignes téléphoniques existantes selon Orange est comparé au nombre de logements (habitations, résidences secondaires et bâtiments professionnels) selon l'INSEE ; il est constaté en moyenne un écart de l'ordre de 10 à 15 % de logements en plus que le nombre de lignes données par Orange.

Par ailleurs, Monsieur HOGUET précise que dans le cadre de Schéma Local d'Aménagement Numérique, (SLAN) un delta de 20% a été prévu afin de couvrir l'écart par rapport aux chiffres d'Orange et se prémunir des évolutions de populations à venir. Dans le cadre du budget, le calcul se fait sur la base du nombre de lignes existantes par EPCI.

Selon Monsieur ROULY, il importe de faire la distinction entre la décision attendue présentement, à savoir, l'adoption du budget du syndicat mixte, qui est calculé sur la donnée effective des lignes existantes, et la mise en œuvre du SLAN dont le mode de calcul de la contribution demandée à l'EPCI sera différent. Il rappelle que l'objet de la décision de ce jour concerne le financement du Syndicat Mixte dont le calcul repose sur les lignes existantes. Il aborde ensuite l'équipement de chaque territoire et met à nouveau en exergue un mode de calcul différent, puisque l'idée, au-delà de l'existant, c'est de créer une dynamique sur les territoires. Selon lui, la marge de 20 % évoquée précédemment n'est pas l'objet du débat de ce matin, il s'agit d'une discussion qui doit avoir lieu avec chaque territoire afin de convenir du déploiement du réseau, qui doit anticiper et accompagner les mouvements de population.

Monsieur DELNOTT demande une précision concernant l'augmentation des charges de personnel traduites dans le budget principal sur les lignes comptables 6218 « autre personnel extérieur, 64111 « rémunération principale » et 6453 « cotisations aux caisses de retraite ».

Monsieur HOGUET indique que ces augmentations sont liées à la configuration définitive du Syndicat, qui comptait jusqu'à fin août seulement deux agents.

Monsieur ROULY fait remarquer aux membres du Comité Syndical qu'il faut désormais raisonner en année pleine.

Cette proposition de budget primitif 2015 est approuvée à l'unanimité.

Cotisations et contributions des membres pour 2015

Monsieur HOGUET présente les propositions de cotisation 2015 au budget principal du Syndicat et de contribution 2015 au budget annexe de la structure, telles que rappelées dans le rapport budgétaire.

Monsieur ROULY demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques et constate qu'il n'y a pas d'observation.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Amortissement des biens

Monsieur HOGUET rappelle que les durées d'amortissement doivent être adaptées aux infrastructures qui seront réalisées par le Syndicat.

Monsieur ROULY demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Aide à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite

Monsieur HOGUET présente le dispositif d'aide à l'habitant qu'il est proposé de mettre en place pour l'acquisition et l'installation de ces équipements.

Monsieur DELNOTT demande des précisions sur la mise en place et le recensement des besoins pour les habitations qui ne seront pas desservies. Il demande si ce sera à la Communauté de Communes de faire le recensement.

Monsieur HOGUET répond qu'aucun recensement n'est prévu. Cependant, lorsque des administrés remontent des souffrances numériques aux Communautés de Communes, il conviendra d'en informer Seine-Maritime Numérique, qui prendra le relai. Il réitère le fait qu'aucun recensement n'est prévu, mais qu'une démarche spontanée des administrés est attendue. Il importe donc de faire savoir qu'une aide sera disponible lorsqu'elle sera votée. À ce moment, les demandes remontées seront traitées par le Syndicat Mixte.

Monsieur DELNOTT retient que les Intercommunalités ne seront que l'interface entre la demande et l'étude du dossier qui sera réalisée par Seine-Maritime Numérique.

Monsieur ROULY estime que tous auront remarqué dans la délibération, que ce point est extrêmement bordé sur le plan réglementaire. Selon lui, les personnes susceptibles de bénéficier de cette aide sont peu nombreuses puisque les conditions évoquées dans l'annexe sont cumulatives. Il considère qu'il serait fallacieux de laisser penser par erreur que, chaque personne qui éprouverait une difficulté, pourrait recevoir cette aide. Il ne s'agit pas d'éprouver une difficulté, il faut également remplir les autres conditions.

Monsieur DELNOTT assure qu'il comprend cette remarque, les membres du Comité Syndical sont ici afin de promouvoir le numérique par la fibre et non par le satellite.

Monsieur ROULY ajoute que Seine-Maritime Numérique s'inscrit dans un schéma national et régional qui prévoit ce déploiement et qu'il faut être modeste dans les effets d'annonce.

Monsieur DELMAS en conclut que cette aide porte sur les zones blanches.

Monsieur ROULY déclare que, précédemment, l'exemple d'un clos-masure isolé dans la campagne a été donné, il s'agira parfois d'une habitation ou de quelques-unes. Le sujet principal est la difficulté à desservir la zone durablement. Pour lui, il importe de distinguer les zones qui ont vocation à être desservies et mêmes si cela prend un peu de temps et les zones qui fondamentalement n'ont pas vocation à être desservies du fait de cet isolement extrême. Il pourrait s'agir d'une maison isolée ou d'un hameau qui ne pourrait pas être desservis, ce qui sera extrêmement rare. Enfin, comme cela a pu être observé, il y a d'autres conditions qui tiennent à la situation des foyers en question comme par exemple, ne pas déjà avoir bénéficié de cette subvention.

Monsieur HOGUET donne l'exemple d'une zone blanche comprenant plusieurs habitations et explique que dans ce cas, il ne s'agirait plus de rechercher une solution par satellite mais plutôt une solution Radio qui pourrait répondre à la couverture d'une zone délimitée, si l'environnement géographique le permet. En effet, la technologie de couverture radio peut très bien couvrir un hameau en souffrance numérique sous réserve d'un relief adapté.

Monsieur HOGUET ajoute que cet exemple rentre dans le projet d'aménagement numérique et rappelle l'existence de trois volets : fibre, montée en débit cuivre et radio. Pour le dernier volet, une consultation sera lancée au printemps et ce type de situation pourra être examiné dans ce cadre.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur DUCROCQ s'interroge sur la contribution de la Communauté de Communes de Bray Normand au budget 2015.

Monsieur ROULY rappelle que l'intérêt que le Comité Syndical délibère aujourd'hui sur le budget, c'est de permettre à ses membres de l'intégrer dans leur budget respectif afin qu'ils puissent le présenter en mars ou en avril 2015.

Monsieur DUCROCQ le conçoit, néanmoins, il souligne que le Préfet n'a pas encore acté l'adhésion de son EPCI à Seine-Maritime Numérique.

Monsieur ROULY rappelle que pour sa Communauté de Communes, le budget comme pour toutes les Collectivités, est prévisionnel. Dans ce cadre, il est préférable de prévoir ce versement qui sera effectif lorsque l'adhésion sera entérinée. Cependant, il suppose que sur l'année civile 2015, il est raisonnable de considérer que ce versement sera à effectuer dans son budget.

Monsieur DUCROCQ dit qu'il va le prévoir dans le budget de sa Communauté de Communes, mais il souhaite savoir s'il l'utilisera.

Monsieur ROULY le lui confirme.

Madame DESSAUX souhaiterait connaître la date communicable pour l'aide à l'acquisition et à l'installation du kit satellitaire pour les administrés qui seraient éligibles.

Monsieur ROULY répond que cette aide entre en vigueur à partir de ce Comité Syndical, dès que les documents seront validés par la Préfecture.

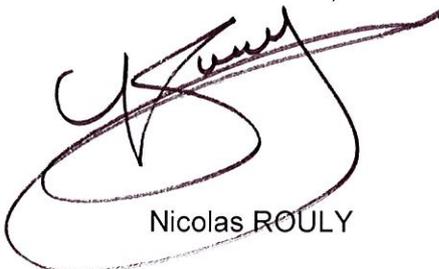
Monsieur GAYANT précise qu'un même habitant ne pourra pas prétendre à une aide de l'État pour l'acquisition et l'installation d'un kit satellite et obtenir dans les 5 ans une autre aide de l'État pour une solution technique fibre, montée en débit ou radio. Cet arbitrage sera réalisé en fonction des choix de programme d'aménagement numérique de chaque EPCI en concertation avec le Syndicat Mixte.

Monsieur ROULY constate que l'ordre du jour de la réunion est épuisé, il remercie les membres du Comité pour leur présence.



La séance est levée à 10 heures.

Le Président,



Nicolas ROULY

La secrétaire de séance,



Annic DESSAUX

